

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05952 Numéro SIREN : 818 877 730 Nom ou dénomination : AA PRESTIGE VTC

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 46335



20220463352018

DATE DEPOT : 13/05/2022

N° DE DEPOT : 46335

N° GESTION : 2016B05952

N° SIREN : 818877730

DENOMINATION : AA PRESTIGE VTC

ADRESSE : 1 rue Leneveux 75014 Paris

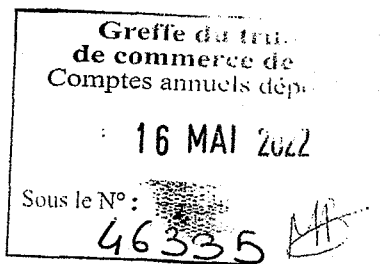
MILLESIME : 2018

Imprimé 2031 du 14/07/2019

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
Déclarations et annexes néantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
A IDENTIFICATION	1 RUE LENEVEUX		
Identification du destinataire	75014 PARIS FRANCE		
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
B DIVERS			
Activités exercées	VTC		
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case		☒	
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
Nom et adresse du comptable		tél :	S/I
Nom et adresse du conseil		tél :	S/I
Nom, adresse du CGA, de l'OMGA ou du viseur conventionné		n° Agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Certifié conforme à l'original

[Signature]



Imprimé 2031 du 14/07/2019

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)				22 212	0
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)					
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants		b			
revenus nets exonérés (a-b)		c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	20 985	Total c + d	20 985
3 Total				22 212	20 985
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)				1 227	0
4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI				e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies				f	
5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers			à court et à long terme exonérées	
à long terme imposables au taux de 12,8%		à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)		dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)	
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies					
ZRR art.44 quindecies					
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A					
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies					
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)					
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies					
Autres dispositifs					
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W					
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%			sur le bénéfice	
7 BIC non professionnels					
Calcul effectué sur le tableau n°2031ter	a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT		c - PLUS-VALUE
8 Régime des sociétés de personnes (cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					

Imprimé 2031BIS du 14/07/2019

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031			
			Formulaire néant
X			
D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS			
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
Sociétés en commandite simple :			
montant des bénéfices distribués		aux commanditaires au cours de l'année	
E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX			
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)			
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement			
F DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)			
Adresse des autres établissements			
G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice			
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice			
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluation	Prix acquis.	Plus value
Totaux			
H BIC NON PROFESSIONNELS			
	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non prof. ou membres non prof. de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits . antérieurs			

Imprimé 2033A du 14/07/2019

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					0
	Autres	014		016					0
Immobilisations corporelles		028	857	030	270				587
Immobilisations financières (1)		040	853	042					853
Total I (5)		044	1 710	048	270				1 440
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					0
	Marchandises	060		062					0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					0
	Autres (3)	072	41 784	074					41 784
Valeurs mobilières de placement		080		082					0
Disponibilités		084	8 726	086					8 726
Charges constatées d'avance		092		094					0
Total II		096	50 510	098	0				50 510
Total général (I + II)		110	52 220	112	270				51 950
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	1 500
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	150
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)								131	
Report à nouveau								134	17 953
Résultat de l'exercice								136	19 758
Provisions réglementées								140	
Total I								142	39 361
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	12 589
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	12 589
Total général (I + II + III)								180	51 950
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 14/07/2019

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue	biens	215		214	
	services	217		218	84 003
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	84 003

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234		
Variation de stock (marchandises)							236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240		
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	62 525	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	358	)	244	358
Rémunérations du personnel							250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
Dotations aux amortissements							254	135	
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	63 018	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 20 985

Produits et charges divers

Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI)	300
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	20 985

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	20 985	314	0
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	1 227		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981				342	
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)				990					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344					
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345				350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	22 212	354	0
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	22 212	372	0
Divers à réintégrer									
Libellé								Montant	
Divers à déduire									
Libellé								Montant	

Imprimé 2033C du 14/07/2019

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

Formulaire néant										
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406		0	
Autres	410		412		414		416		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426		0	
Constructions	430		432		434		436		0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		0	
Installations générales agencements divers	450		452		454		456		0	
Matériel de transport	460		462		464		466		0	
Autres immobilisations corporelles	470	857	472		474		476	857		
Immobilisations financières	480	853	482		484		486	853		
TOTAL		490	1 710	492	0	494	0	496	1 710	0
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516		0	
Constructions	520		522		524		526		0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		0	
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		0	
Matériel de transport	550		552		554		556		0	
Autres immobilisations corporelles	560	135	562	135	564		566	270		
TOTAL		570	135	572	135	574	0	576	270	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
	578	580	582	584
TOTAL				
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)	591			
	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 14/07/2019

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
										Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646											
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666											
TOTAL		680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises											
Immobilisations incorporelles						700		705											
Terrains						710		715											
Constructions						720		725											
Installations techniques, matériel et outillage						730		735											
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745											
Matériel de transport						750		755											
Autres immobilisations corporelles						760		765											
TOTAL						770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																			
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780										
II DÉFICITS REPORTABLES																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982										
Déficits imputés									983										
Déficits reportables									984										
Déficits de l'exercice									860										
TOTAL des déficits restant à reporter									870										
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																			
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI									995										
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)									996										
IV DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant									380										

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 400
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 581
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Imprimé 2033E du 14/07/2019

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	84 003
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	84 003

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	84 003
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF pour les mono-établissements)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 14/07/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL							
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						2033F	
						Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention			
Adresse (N°, type et libellé voie)							
Code Postal		Commune		Pays			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR ARIBA ALI					
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	150		
Date de naissance	26/08/1973	N° Département	99	Commune	DOUERA	Pays	ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)		1 RUE LENEVEUX					
Code Postal	75014	Commune	PARIS	Pays	FRANCE		

Imprimé 2033G du 14/07/2019

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 14/07/2019

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒ X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 14/07/2019

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒ X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 14/07/2019

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile		
		Néant X
		PME au sens communautaire
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)		
III - CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

AA PRESTIGE

Société par Actions Simplifiée à associé Unique

Au capital de 1 500 Euros

Siège Social : 1, rue Leneveux

75014 Paris

SIRET : 818 877 730 00015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05/06/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
LE CINQ JUIN

L'associé de la Société par Actions Simplifiée à associé Unique **AA PRESTIGE**, au capital de 1 500 Euros, dont le siège social est à : 1, rue Leneveux, 75014 Paris, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Le total des parts présentées ou représentées. La réunion est présidée par Monsieur Ali ARIBA Président.

L'associé étant présent, se réuni en assemblée ou représenté, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour :

- La lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice. Quitus à la Présidence.
- Affectation et répartition des résultats.
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Questions diverses.

AA

Le président dépose alors sur le bureau de l'Assemblée :

- Le bilan et les comptes au 31 décembre 2018.
- Les rapports de la Présidence.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Et déclare que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la Disposition des associés selon les formes et délais requis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la Présidence et déclare la discussion ouverte.

Après un large examen des comptes et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote de l'Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné le bilan et les comptes arrêtés au **31/12/2018**, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net de **19 758 €**.

L'Assemblée donne quitus à la présidence pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **19 758 €** comme suit :

- 19 758 € en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AA

TROISIEME RESOLUTION

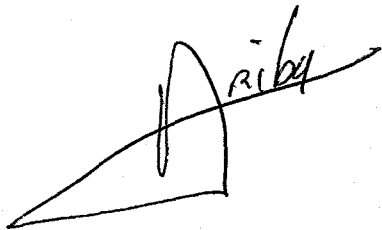
L'assemblée constate qu'il n'y a pas eu de conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président, ainsi que par les associés présents ou par leurs mandataires.

Monsieur Ali ARIBA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ariba', is written over a large, stylized, hand-drawn triangle. The signature is written in a cursive, somewhat slanted style.